



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_040-BF

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-040 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Mireille CONTE-JAUBERT, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents : 15

Patrick MERCIER, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN


Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurence ROUEDE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/3
 Reçu en préfecture le 31/03/2022
 Affiché le 
 ID : 033-200070092-20220324-2022_03_040-BF

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPFP),

Vu la loi n°2021-1900 en date du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Considérant l'obligation d'organiser préalablement un débat d'orientations budgétaires et étant donné la tenue de ce dernier le 3 février 2022,

Considérant que les documents budgétaires ont été établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable à l'exercice 2022,

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut pas être fourni,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 11 mars 2022,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 15 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

Et à la **majorité, 62 voix pour et 1 voix contre (Gonzague MALHERBE)**

Le Conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif du budget principal de La Cali de l'exercice 2022, par nature, avec reprise anticipée des résultats 2021, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.011	Charges à caractère général	6 683 726,00
.012	Charges de personnel	16 207 894,00
.014	Atténuation de produits	12 095 530,00
65	Autres charges de gestion courante	21 505 549,00
66	Charges financières	221 374,00
67	Charges exceptionnelles	76 500,00
.022	Dépenses imprévues	521 427,00
.023	Virement à la section d'investissement	1 770 000,00
.042	Amortissement	2 578 000,00
		61 660 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	964 804,45
20	Immobilisations incorporelles	1 098 460,00
204	Subventions d'équipement	3 476 500,00
21	Immobilisations corporelles	7 017 225,49
23	Immobilisations en cours	1 140 878,00
27	Autres immobilisations financières	230 000,00
.020	Dépenses imprévues	500 000,00 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
.001	Déficit reporté	960 546,49 €
	Reports	1 501 585,57 €
		17 274 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.013	Atténuation de dépenses	40 000,00 €
70	Produits des services	1 856 227,00
73	Produits issus de la fiscalité	41 526 853,00
74	Subventions d'exploitation	14 331 398,00
75	Autres produits de gestion courante	383 303,66
77	Produits exceptionnels	16 000,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	84 000,00 €
.002	Excédent reporté	3 422 218,34 €
		61 660 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2022
.024	Produits de cessions	2 850 990,00 €
10	Dotations et réserves	3 166 603,06 €
13	Subventions	555 045,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 038 332,94 €
27	Autres immobilisations financières	482 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	1 770 000,00 €
.040	Amortissement	2 578 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	300 000,00 €
	Reports	533 029,00 €
		17 274 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_040-BF